

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION CALVET

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2011

MEMBRES PRESENTS : Monsieur Bertrand Lapeyre, Vice-Président ; Monsieur Jacques Vernet, Monsieur Philippe de Cours de Saint Gervasy, Exécuteurs Testamentaires. Madame Chantal de Saint Priest d'Urgel, Madame Hélène Bout, Madame Dominique Peyronnet, Administrateurs.

MEMBRES AYANT DELEGUE LEUR POUVOIR : Madame Marie Josée Roig (pouvoir à Mme Peyronnet), Monsieur Gérard Guerre (pouvoir à Mme Bout).

MEMBRE ABSENT : Monsieur Thierry de Chirée.

3) Fondation Calvet - Musées de Cavaillon : note remise à Monsieur le Préfet

3.1) Note remise à M. le Préfet

La note apportée en Préfecture pour préparer la réunion du 20 octobre dernier a été transmise aux Administrateurs. Elle contient la réponse de la Fondation aux rumeurs et pétitions concernant « l'ancien Couvent des Dominicains » à Cavaillon dont le préfet de Vaucluse s'est fait publiquement le porte-parole sans s'informer préalablement auprès de la Fondation. Les Administrateurs ont alors été contraints de publier sur le site de la Fondation la réponse dont ci-joint le contenu :

« *Note pour apaiser la polémique sur le musée Juif Comtadin, l'Ilot Jouve de Cavaillon* »

Au début de l'année 2011, la Fondation Calvet, institution provençale bicentenaire, a fait l'objet de rumeurs infondées concernant à Cavaillon « l'ancien Couvent des Dominicains », construit en 1545, appelé improprement « l'ilot Jouve », légué en 1938 par la famille JOUVE pour y créer un musée Comtadin.

Ce couvent transformé pour partie en magnanerie après la Révolution a été considéré à tort comme inclus dans le périmètre de l'ancien ghetto Juif de Cavaillon (Carrière). Le Ghetto a été abandonné par la communauté Hébraïque depuis 1899.

Il confronte à l'Est la Synagogue (classée monument historique) et n'a jamais été habité par des familles juives, sauf pour deux maisons à l'Est de la rue Hébraïque pendant 50 ans entre 1780 et 1830.

LA REPONSE MESUREE DE LA FONDATION

La Fondation Calvet qui n'a pas désiré répondre immédiatement à cette désinformation, souhaite donner des éléments à ceux qui s'inquiètent du devenir de ce patrimoine et, en particulier, du projet de rénovation du musée Comtadin qu'elle abrite.

La Fondation Calvet a hérité en effet de cet ancien Couvent à charge d'affecter la maison paternelle des Jouve à la constitution d'un « Musée Comtadin ».

En 1950, après avoir créé le musée comme annexe du musée Calvet, elle l'a doté, avec l'aval du Conseil municipal de Cavaillon, d'un statut identique au sien : la Commune prenant à sa charge l'entretien des bâtiments et le paiement du personnel. Une convention signée en 1988 confirme et matérialise cet arrangement.

LE VERITABLE PROJET IMMOBILIER

En raison d'un défaut récurrent d'entretien par les municipalités successives et du coût d'une rénovation complète des lieux -- chiffrée alors par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à près de 4 millions d'euros -- la Fondation et la précédente municipalité ont recherché patiemment depuis 2000, en accord avec le Préfet de la Région et l'association culturelle des Juifs du Pape, une solution économiquement viable pour ré-agencer les lieux.

Une de celle-ci -- suggérée par la DRAC -- a consisté à surélever une partie des bâtiments de l'ancien Couvent en cédant le droit de surélévation à un promoteur de renom, en contrepartie de la livraison gratuite au rez-de-chaussée, d'un vaste espace rénové destiné à accueillir non seulement le Musée Comtadin mais aussi un véritable Musée juif en relation avec la Synagogue mitoyenne, propriété de la ville, et le Mikve.

Ce projet, établi par un architecte du patrimoine, sous l'autorité de l'architecte de la Fondation -- Architecte en chef des Monuments Historiques -- validé le 15 juillet 2008 par le Préfet de la Région PACA, transmis à la Préfecture de Vaucluse, voulu par l'ancienne Municipalité de Cavaillon, apportait une solution intelligente puisqu'il décuplait au détriment du « Musée Comtadin » le minuscule musée juif attenant à la Synagogue.

En prévision des travaux la Fondation avait même acquis en 2003 un autre immeuble, mitoyen du Couvent, sans parvenir à dissuader la ville de vendre de son côté la belle maison juive « Sagal-Portugal », située dans l'ancien ghetto et jouxtant elle aussi la Synagogue.

Malgré l'insistance de la Fondation, la nouvelle municipalité élue en 2007 n'a pas donné suite à ce projet présenté aujourd'hui comme concernant la vente des immeubles de l'ancien ghetto juif.

LES CONSEQUENCES

La Fondation Calvet, qui s'est laissée entrainer à transformer la rénovation de son « Musée Comtadin » en création « d'un véritable Musée Juif », est ennuyée de cette polémique.

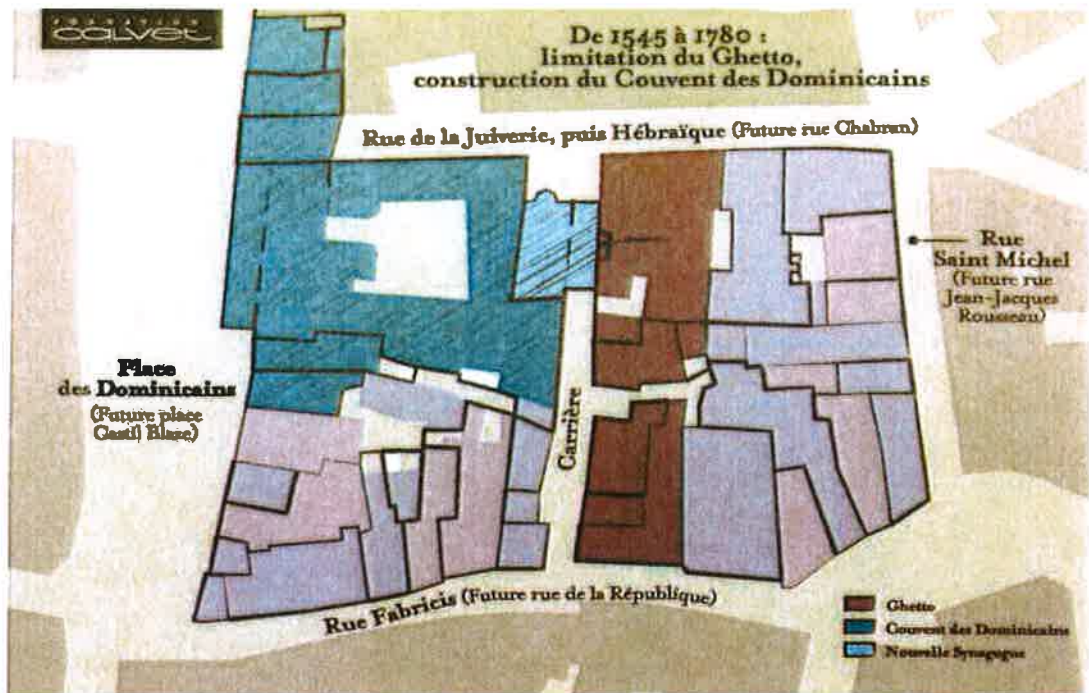
Les testaments et codicille parlent en effet seulement de l'édification d'un « Musée du vieux Cavaillon dans la grande maison paternelle » et mentionnent expressément l'interdiction absolue de voir la Ville s'ingérer dans la gestion des biens légués.

Les turbulences médiatiques suscitées, contraignent à présent la Fondation et ses exécuteurs testamentaires à respecter point par point la volonté des testateurs, le statut du Musée Comtadin et la convention de 1988 organisant ses rapports avec la Ville.

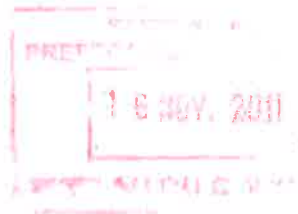
Elle reste néanmoins consciente que parmi les nombreux objets légués (avec les murs de l'ancien Couvent) se trouvent des objets d'art religieux juifs.

Elle est donc à l'écoute de tous ceux qui pourraient regretter les effets de ces attaques et pétitions déplacées, soucieuse seulement d'actions positives l'aidant à organiser ce lieu privilégié pour l'histoire de Cavaillon et de ses habitants.

PLAN DE SITUATION



»



Avignon, le 15 novembre 2011

Le Vice-Président
de la FONDATION CALVET

Bertrand LAPEYRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION CALVET

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2011

MEMBRES PRESENTS : Monsieur Bertrand Lapeyre, Vice-Président ; Monsieur Jacques Vernet, Monsieur Philippe de Cours de Saint Gervasy, Exécuteurs Testamentaires. Madame Chantal de Saint Priest d'Urgel, Madame Hélène Bout, Madame Dominique Peyronnet, Administrateurs.

MEMBRES AYANT DELEGUE LEUR POUVOIR : Madame Marie Josée Roig (pouvoir à Mme Peyronnet), Monsieur Gérard Guerre (pouvoir à Mme Bout).

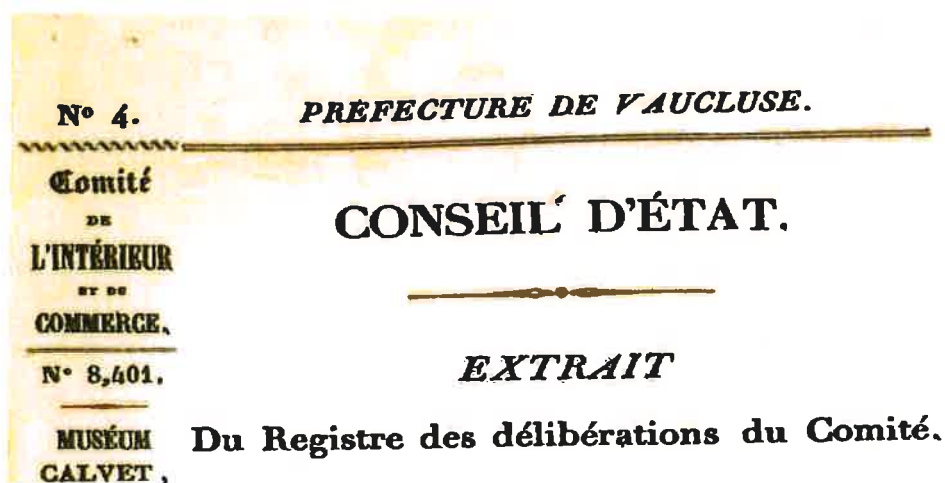
MEMBRE ABSENT : Monsieur Thierry de Chirée.

3) Fondation Calvet - Musées de Cavailon : note remise à Monsieur le Préfet

3.2) Réunion du 20 octobre 2011 à la Préfecture

Le Vice-Président, en tant qu'exécuteur testamentaire, a été contraint -- lors de la réunion du 20 octobre 2011 qui s'est tenue en présence de Mme ROIG, (présidente et maire d'Avignon), devant une quinzaine de fonctionnaires de la préfecture et de la DRAC -- de rappeler au Préfet de Vaucluse, l'impossibilité dans laquelle il était de contrevenir amiablement aux dispositions testamentaires explicites de la Famille Jouve, dont l'un d'eux était vice-président de la Cour d'Appel de NIMES, (testaments et codicille consultables sur le site internet du musée juif Comtadin à la rubrique « la famille Jouve »).

Le Vice-Président en a profité pour relire en séance les termes d'un texte fondateur de l'établissement : l'avis du Conseil d'Etat du 7 mars 1832.



« Enfin que comme, il paraît que par le refus que le préfet de Vaucluse a fait pendant 7 ans, de transmettre au Ministre les réclamations des administrateurs du Muséum Calvet, et par diverses pièces du dossier, qu'il a existé entre ces administrateurs et la Préfecture quelque mésintelligence, il peut paraître


convenable à M. le Ministre de faire sentir d'une part, au Préfet, qu'il ne doit intervenir dans l'administration du Muséum Calvet, que comme protecteur et surveillant dans le seul intérêt de l'établissement, et de l'autre, au Maire d'Avignon et aux Administrateurs du Muséum Calvet que l'autorité n'a d'autre but et d'autre devoir que de concourir à l'exacte exécution des volontés exprimées dans le testament de M. Calvet, en secondant, sans jamais les entraver, les administrateurs de ce Muséum dans la charge honorable que le testateur leur a confié ».

Signés : SIMEON, Rapporteur ; et CUVIER, Président.

Transcrit par le secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse M. de GABRIAL

Avignon, le 15 novembre 2011

Le Vice-Président
de la FONDATION CALVET


Bertrand LAPEYRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION CALVET

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2011

MEMBRES PRESENTS : Monsieur Bertrand Lapeyre, Vice-Président ; Monsieur Jacques Vernet, Monsieur Philippe de Cours de Saint Gervasy, Exécuteurs Testamentaires. Madame Chantal de Saint Priest d'Urgel, Madame Hélène Bout, Madame Dominique Peyronnet, Administrateurs.

MEMBRES AYANT DELEGUE LEUR POUVOIR : Madame Marie Josée Roig (pouvoir à Mme Peyronnet), Monsieur Gérard Guerre (pouvoir à Mme Bout).

MEMBRE ABSENT : Monsieur Thierry de Chirée.

3) Fondation Calvet - Musées de Cavillon : note remise à Monsieur le Préfet

3.3) Points divers

Mme Bout indique de son côté qu'elle n'a pas reçu le projet d'aménagement que devrait lui transmettre la mairie de Cavillon.

Le Vice-Président précise que les travaux incombant à la Fondation sont toujours en cours, malgré les difficultés rencontrées pour accéder aux bâtiments.

Avignon, le 15 novembre 2011

Le Vice-Président
de la FONDATION CALVET

Bertrand LAPEYRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION CALVET

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2011

MEMBRES PRESENTS : Monsieur Bertrand Lapeyre, Vice-Président ; Monsieur Jacques Vernet, Monsieur Philippe de Cours de Saint Gervasy, Exécuteurs Testamentaires.
Madame Chantal de Saint Priest d'Urgel, Madame Hélène Bout, Madame Dominique Peyronnet, Administrateurs.

MEMBRES AYANT DELEGUE LEUR POUVOIR : Madame Marie Josée Roig (pouvoir à Mme Peyronnet), Monsieur Gérard Guerre (pouvoir à Mme Bout).

MEMBRE ABSENT : Monsieur Thierry de Chirée.

4) Fondation Calvet - Tombe Jouve

Avant de répondre à la demande d'un héritier de la famille Jouve, le Conseil a attendu de recevoir l'avis du Conservateur du cimetière de Cavaillon. Il apparait que le granit que l'on trouve actuellement est très différent de celui utilisé au siècle dernier. Le Conservateur préconise de nettoyer cette tombe dans les règles de l'art.

Les Administrateurs décident de suivre son conseil en faisant intervenir une entreprise spécialisée.

Avignon, le 15 novembre 2011

Le Vice-Président
de la FONDATION CALVET


Bertrand LAPEYRE

